



Académie de LILLE

PLP CPE Certifié

JUIN 2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle

.....

.....

Mail :

Tél:

Etablissement :

.....

.....

Vos commissaires paritaires Action & Démocratie

Stéphane Avril, Mélina Dierendonck, Julie Kielbasiewicz, Franck Lyoen, Laurence Potier Muriel Vandeville, Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui

Merci de la compléter et de l'envoyer accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE

48 Rue Gabriel Fauré

59130 Lambersart

ou par mail ad.aclille@gmail.com

Classe Exceptionnelle Accès à l'échelon spécial

Promotion du 1^{er} septembre 2021

Calcul du barème

1. Points d'ancienneté au 31.08.2021 à consulter dans I-prof, les services, TA avancement, consultation du dossier

Année :

Barème :

Note/70

2. Avis d'experts consultables le 3 juin 2021 dans I-prof

- Avis littéral du chef d'établissement
- Avis littéral des inspecteurs

3. Points de l'avis barémé du Recteur

Avis du Recteur :

Barème :

Note/30

4. Total

Note/100

Les collègues promus seront avertis via I-prof ; la liste des promus sera affichée sur le site de l'académie personnels / recueil des actes administratifs le 9 juillet



Action et Démocratie 1^{er} syndicat des PLP

Echelon spécial (5 A) de la classe exceptionnelle
PLP, CPE et Certifiés

Voir les BO n° 9 du 5 novembre et n° 47 du 10 décembre 2020

1. Points liés à l'ancienneté de carrière au 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle au 31.08.2021

Tous les agents comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle sont inscrits et promouvables .

Ancienneté	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans et plus
Barème	0 point	10 pts	20 pts	30 pts	40 pts	50 pts	60 pts	70 points

2. Avis d'Experts (saisis entre le 22 mars et le 23 avril 2021) : non barémé qui seront transformés en avis barémé lors d'une commission

Lu dans la circulaire rectorale :

- ♦ Les appréciations défavorables devront être motivées et expliquées aux intéressés
- ♦ Il est fortement recommandé au chef d'établissement de rencontrer l'agent promuable afin de l'informer de son avis
- ♦ Dans le 2nd degré, l'agent pourra se rapprocher de l'inspecteur sur l'avis émis

Appréciation du Recteur	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Barème	30 points	20 points	10 points	0 point

Période de consultation des avis sur I-prof à partir du 3 juin 2021

- ♦ Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'ancienneté et de celui de l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 100 pts et un barème mini de 0 pt.
- ♦ Nos interrogations : l'avis du Recteur sera –t– il communiqué aux collègues ainsi que leur barème et leur rang de classement ?

Nous ne pouvons qu'avoir de sérieux doute puisque l'administration va gérer entre ELLE les promotions sur le tableau d'avancement :
les élus des personnels étant devenus persona non grata !!!